

30-MAY-2011
2010-4395

CALYPSO PERMALGICIDE

DÉTRUIT LES ALGUES dans l'eau des piscines en une seule opération

DOMESTIQUE

SOLUTION

GARANTIE:

Cuivre élémentaire, présent sous forme de sulfate de cuivre 5%

NO D'ENR. 25470 LOI SUR LES P.A.

AVERTISSEMENT

Des dépôts de sels de cuivre peuvent tacher les surfaces de la piscine. Des niveaux excessifs de cuivre augmenteront cette probabilité.

ATTENTION



POISON

Contenu net

1 L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Calypso enr., 42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec, Canada G6P 7E3
1-866-470-7264.

MODE D'EMPLOI

CALYPSO PERMALGICIDE prévient la croissance des algues dans l'eau. Le CALYPSO PERMALGICIDE, lorsqu'appliqué à une piscine contaminée, tuera graduellement les algues (après plusieurs jours). La dose initiale et les applications subséquentes de CALYPSO PERMALGICIDE dépendront des conditions de l'eau, de la quantité d'algues et de l'utilisation faite de la piscine.

1. Pour de meilleurs résultats, maintenir les niveaux recommandés du pH, de l'alcalinité totale, de la dureté (en calcium), du chlore (ou autres désinfectants homologués) et du cuivre. Surveiller ces paramètres principaux en utilisant une trousse d'analyse appropriée.
2. Dans les eaux qui ne renferment pas des algues visibles, la dose initiale sera de 175 ml (200 g) de CALYPSO PERMALGICIDE par 10 000 L d'eau de piscine. (équivalent à 1ppm de cuivre)
3. La dose d'entretien hebdomadaire de CALYPSO PERMALGICIDE doit maintenir un niveau de 0.5 à 1 ppm de cuivre.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

AVERTISSEMENT

Des dépôts de sels de cuivre peuvent tacher les surfaces de la piscine. Des niveaux excessifs de cuivre augmenteront cette probabilité.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVERTISSEMENT

Ne pas effectuer de traitement-choc pour une période de 48 heures après l'application de ce produit.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))